

777.820

s.C.41.121.0.(2) - TE/ZW/hz

Berne, le 23 octobre 1975.

CONFIDENTIELBod / LyNote au Chef du DépartementConférence de presse du 31 octobre
avec les membres de l'association
de la presse étrangère en SuisseAssociation de la Suisse au Serpent

Le papier ci-joint est conçu en deux parties. La première dont les faits ne sont pas confidentiels, la seconde destinée à votre information personnelle.

Service économique et financier



J. Zwahlen

2 annexes

s.C.41.121.0.(2) - ZW/TE/hz

Berne, le 23 octobre 1975.

PARTIE NON-CONFIDENTIELLEI. Historique

- Tout d'abord, le serpent a été créé comme première étape de la réalisation de l'union monétaire européenne. Le serpent fut tout d'abord dans le tunnel (dollar). Depuis le printemps 1973 il flotte librement vis-à-vis du dollar. Peu après sa création, les livres anglaise et irlandaise, puis la lire italienne en sont sorties. Le retrait du franc français date de janvier 1974, sa réintégration de juillet 1975.
- En mars 1973, la Suisse est invitée à participer au serpent. Le refus, donné alors, fut motivé principalement par les craintes d'afflux massifs de capitaux et la nécessité d'intervenir fortement sur le marché des devises (la relation DM/franc suisse était alors de 1.20).
- Depuis lors, les fluctuations de cours ont été prononcées de même que l'appréciation du franc suisse. Un besoin en est résulté de stabiliser au moins les monnaies européennes. L'aggravation de la situation de notre industrie d'exportation suppose au moins des supputations d'évolution de cours plus précises. Cette idée a relancé notre intérêt pour une association au serpent à fin février.
- Depuis mars 1975, entretiens techniques entre les Gouverneurs des banques centrales.

- 2 -

- Des discussions politiques ont eu lieu entre M. Chevallaz et ses collègues autrichien et allemand à Vienne les 21 et 22 mars 1975, puis avec M. Fourcade à Paris, début avril.
- En juin 1975, les ministres des finances du Marché Commun ont eu des entretiens politiques sur l'adhésion de la Suisse au serpent. La France y a exprimé des réserves.

Le 10 juillet 1975, la France réintègre le serpent. Par la même occasion, la Suisse est invitée à des entretiens fixés pour le 22 septembre à Bruxelles "les ministres des finances, les Gouverneurs des banques centrales ont exprimé le désir de continuer ensemble la discussion avec les autorités suisses en vue de trouver une issue favorable à l'accession suisse au serpent".

- Le 22 septembre 1975, réunion des Ministres et des Gouverneurs des banques centrales à Bruxelles. MM. Chevallaz et Leutwiler dirigeaient la délégation suisse. Nos partenaires "ont convenu unanimement qu'ils sont en principe en faveur de l'adhésion du franc suisse au serpent. Tous jugent qu'une telle adhésion du franc suisse devrait renforcer la zone de stabilité monétaire représentée par le serpent".

Différents problèmes techniques - taux pivot, accords swaps entre banques centrales, appréciation des mesures suisses pour lutter contre la spéculation - sont encore à examiner. Les Gouverneurs des banques centrales qui ont jusqu'à la prochaine réunion, fixée au 17 novembre, pour faire rapport, l'ont transmis le 14 octobre aux Ministres des finances.

La prochaine réunion ministérielle est en principe fixée au 18 novembre.

II. Eléments importants

1) Objectif

Création d'une zone de stabilité monétaire en Europe. Nous avons manifesté de longue date notre intérêt de principe au serpent sans jamais formuler une demande d'adhésion. Les fluctuations de cours du franc suisse (et sa tendance à l'appréciation) ajoutent aux difficultés de notre industrie d'exportation. La stabilisation monétaire est aussi bien dans l'intérêt national qu'international.

2) Le serpent, instrument monétaire

Comme s'il s'agit d'un instrument monétaire, les négociations se sont déroulées avant tout entre banques centrales. Après la réunion de Bruxelles, du 22 septembre, les problèmes techniques suivants ont été transmis pour étude aux Gouverneurs des banques centrales :

- taux pivot: vraisemblablement fixé au cours du marché au voisinage immédiat de la médiane de la bande communautaire au moment de l'accession. Le niveau est particulièrement important vis-à-vis du DM.
- les modalités de l'ajustement éventuel du taux pivot (seulement dans les cas extrêmes)
- conclusion d'accords swaps entre la BNS et les autres banques centrales du serpent (volume, délais, etc.)

- mesures destinées à freiner l'afflux de capitaux indésirables (spéculation) pour éviter les tensions au sein du serpent. Notre dispositif, confirmé par la votation populaire du 8 juin 1975, est généralement jugé suffisant (intérêt négatif 40 %, impôt anticipé 35 %, limitation des achats immobiliers et des opérations sur devises à terme).
- interventions de la BNS non seulement en monnaies communautaires mais en dollars pour décharger les autres banques centrales du devoir d'intervenir trop massivement.

Nous sommes disposés à n'assumer, en ce qui concerne notre accession au serpent, que des obligations de nature monétaire.

3) Politique d'intégration

Le serpent comporte une dimension d'intégration pour les pays du Marché Commun. En principe, nous acceptons les mêmes droits et obligations que les pays du serpent. Nous n'aurons pas accès au Conseil des ministres du Marché Commun mais souhaiterions être consultés pour les problèmes économiques ayant des implications monétaires.

4) Contacts bilatéraux

En prévision d'une association au serpent, nous nous sommes refusés à avoir des négociations bilatérales comme l'aurait souhaité la France. Nous avons été soutenus dans notre détermination par les autres partenaires de la France dans le serpent. Mais maintenant que la première phase

des négociations est terminée, nous ne refuserions pas de recevoir une délégation française pour discuter de problèmes généraux touchant à nos deux pays.

5) Problèmes d'intérêt général

Dans le cadre de notre accord de libre échange avec le Marché Commun, nous avons toujours exprimé notre intention de participer aux consultations qui s'y font dans les domaines les plus divers. Une association au serpent ne modifierait rien à cet état de fait. Les questions, comme le secret bancaire et les comptes numérotés, ne sont pas des sujets de négociations.

6) Position de la France

Le 22 septembre, la France a aussi accepté en principe (ad referendum) l'accession de la Suisse au serpent. Elle a néanmoins fait valoir que certains problèmes relevant de la technique monétaire nécessitaient encore d'être étudiés par les Gouverneurs.

La France, dans l'étude des experts monétaires, a laissé tomber ses réserves générales de nature non-monnaire (par exemple coopération en matière de politique fiscale et harmonisation fiscale). Ses vœux pourraient être discutés dans un cadre multilatéral à un stade ultérieur tenant compte de la législation suisse existante et sans engagement de notre part.

7) Politique de la BNS

La BNS, avec ou sans accession au serpent, est contrainte de veiller à ce que la situation sur le marché des devises fonctionne harmonieusement. Dans l'intérêt de l'industrie d'exportation, la BNS pratique une politique destinée à freiner autant que possible l'appréciation de notre monnaie. Depuis le début de l'année, elle est intervenue pour plus de 7 milliards de dollars. Dans le cadre d'une association au serpent, ses interventions n'auraient pas été plus substantielles. Elle eussent vraisemblablement été moins importantes.

Par une association au serpent, nous perdrons une certaine autonomie de notre politique monétaire et conjoncturelle. Néanmoins, l'incertitude des temps présents, à cause des fluctuations de cours et la tendance à l'appréciation du franc, constitue des facteurs négatifs particulièrement durs pour l'industrie d'exportation en période de récession. Les francs créés par les interventions de la BNS ont pu être absorbés grâce à l'obligation de conversion des emprunts étrangers sur notre marché des capitaux.

PARTIE CONFIDENTIELLE

I. Eléments de négociations

1) Taux pivot

- Au niveau des experts des banques centrales, l'unanimité s'est faite pour que le cours effectif du franc suisse sur chaque marché se situe au voisinage immédiat de la médiane de la bande communautaire. Objectif: éviter une spéculation alimentée par l'expectative d'un développement présumé du franc suisse.

- Révision du taux pivot.
L'objectif est de stabiliser le cours et d'utiliser tous les moyens possibles pour le rendre crédible. Au cas où la pression deviendrait trop forte, les banques centrales se consulteront mais la révision du taux pivot demeure, en dernier ressort, de l'autorité de la BNS.

2) Accords bilatéraux entre banques centrales

L'association du franc suisse ferait l'objet d'accords bilatéraux entre la BNS et les autres banques centrales. Ces accords seront conçus sur le modèle de ceux qui régissent déjà l'association de la Suède et de la Norvège. Ils contiennent des dispositions sur les modalités d'interventions, la durée et le volume du financement ainsi que le taux de rémunération, etc..

3) Marché des devises

Depuis le 1er mai 1975, l'appréciation du franc suisse, vis-à-vis des monnaies du serpent, a été d'environ 4 % malgré des interventions importantes de la BNS et l'adoption d'une série de mesures défensives. A la source de cette appréciation nous trouvons :

- l'augmentation sensible de l'excédent de la balance des revenus par rapport aux résultats de 1974
- moins forte détérioration de l'activité économique en Suisse qu'à l'étranger
- l'écart temporaire des taux d'intérêt en particulier avec l'Allemagne
- politique monétaire plus restrictive que chez nos voisins.

4) Réserves de la France

- Le franc suisse menace la stabilité de la zone en raison de sa tendance à l'appréciation (franc suisse comme monnaie refuge, secret bancaire).
- Collaboration insuffisante en matière de politique fiscale (la Suisse n'a pas concédé aux pays européens, et en particulier à la France, le bénéfice de la clause d'information qu'elle a octroyée dans l'accord de double imposition signé, en 1951, avec les Etats-Unis).
- Le dispositif de défense suisse est suffisant envers les non-résidents mais inexistant envers les résidents (banques, entreprises multinationales, entreprises au Liechtenstein).

II. Appréciation

1) Nous reconnaissons le caractère spécifique du franc suisse dans le système monétaire européen et en tirons les conséquences suivantes :

- La BNS s'est déclarée prête, le cas échéant, à intervenir plus massivement en dollars que les banques centrales des autres pays, et à ne pas seulement intervenir en monnaies communautaires, afin de diminuer la pression sur le serpent. Dans ce contexte, une concertation et des consultations communes sont indispensables.
- Le dispositif de nos mesures de défense est susceptible d'être réexaminé.
- Notre appareil statistique est lacunaire par rapport à ce qui existe dans les autres pays. La BNS fait déjà un effort dans ce sens.

2) Notre association ne dépend plus désormais des banques centrales mais des Ministres des finances qui ont le rapport technique des experts monétaires. Ce rapport est assorti des réserves monétaires françaises dictées par le Ministère des finances. En l'absence de développements nouveaux, ces réserves équivalent à un blocage de la négociation. Les Allemands, les Belges et les Hollandais nous ont fait des allusions à ce sujet. Le problème est donc de nouveau politique. S'il y a une réunion ministérielle le 17 novembre (le sommet des six ou sept grands pays pourrait la retarder), à laquelle M. Chevallaz entend participer comme cela est prévu, elle est à préparer minutieusement car il est impossible d'en ressortir sans résultat concret. Nous suivons attentivement les développements.

- 3) Si la France prend la responsabilité de l'échec de notre association, elle prend des risques
- vis-à-vis de ses partenaires favorables à notre association
 - en ce qui concerne le renforcement de la zone monétaire de stabilité qu'elle aimerait réaliser au moins en Europe
 - en ce qui concerne son désir d'arriver à fixer un niveau communautaire du dollar (proposition dont on reparlera au sommet des 15 et 17 novembre). En notre absence, on ne peut pas envisager sérieusement un tel objectif.
- 4) La BNS, en dépit des incertitudes de l'issue de la négociation, participe, depuis le 17 octobre, informellement sur une base ad hoc, empirique, au mécanisme de consultation entre les banques centrales des pays du serpent pour décider de la politique d'intervention au jour le jour. La Banque de France a donné son accord.
- 5) La France sait aussi que nous sommes son meilleur allié dans la question de l'or.

Service économique et financier